

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 À 20 HEURES

---

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Date de convocation : 13 novembre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du onze décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PLANCHAS David, PAILLARD Michel, Mesdames PILARD Christine, LORIER Anaïs et M. CERTENAIS Rémi.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Formant la majorité des membres en exercice**

Secrétaire de séance : Madame PILARD Christine a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### ORDRE DU JOUR :

Compte rendu de délégation

1. Frais de scolarité 2025 / 2026
2. Accueil périscolaire : devis pour remplacement d'une porte
3. École « le trait d'union » : devis pour étanchéité sur l'algéco (sanitaire)
4. Décision modificative n°1 – budget lotissement des Marronniers (60005)
5. Décision modificative n°4 – Budget Principal (60000)

Questions diverses

### APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 novembre 2025

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil.

Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

### Compte rendu des délégations

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 juin 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- 2 rue de la Libération
- 16, Boulevard Charles de Gaulle

---

### DCM2025-90 : Frais de scolarité 2025 / 2026

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par la délibération n°DCM2025-04 en date du 25 janvier 2025, il avait été fixé les frais de scolarité pour l'année 2024 - 2025 à hauteur de 467€ par élève en élémentaire et de 1 695€ pour les élèves en maternelle. Ces sommes correspondent au coût moyen départemental par élève dans les écoles publiques de la Mayenne pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant des frais de scolarité pour les élèves scolarisés en élémentaire (**467€**) et en maternelle (**1 695€**) pour l'année 2025/2026.
- **Décide** de demander une participation aux frais de scolarité d'un montant de 467€ (élémentaire) et 1 695€ (maternelle), aux communes qui ont des enfants scolarisés à SAINT AIGNAN SUR ROË.
- **Charge** Monsieur le Maire d'informer les maires des communes concernées.
- **Charge** Monsieur le Maire d'imputer ces recettes au compte 74748 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Comptable assignataire.

---

#### **DCM2025-91 : Accueil périscolaire : devis pour remplacement d'une porte**

Il est rappelé au conseil municipal qu'une porte à l'accueil périscolaire est défectueuse (porte du couloir donnant sur la cour de l'école). Un devis a été sollicité auprès de la société MAB, le montant s'élève à 2 883.60€ HT soit 3 460.32€ TTC avec une plus-value proposée : une barre anti panique pour un montant de 275.08€ HT soit 330.09€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis présenté par la société MAB pour le remplacement d'une porte – accueil périscolaire d'un montant de 2 883.60€ HT soit 3 460.32€ TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

---

#### **DCM2025-92 : École « le trait d'union » : devis pour l'étanchéité sur l'algéco (sanitaire)**

Monsieur le maire rappelle qu'un module sanitaire algéco a été posé pour répondre à la hausse du nombre d'élèves à l'école « le trait d'union ». Afin de finaliser cette installation, des petits travaux d'étanchéité restent à faire (travaux en toit par cornières, habillage du pourtour pour isoler...). Il a été sollicité un devis pour effectuer ces travaux auprès de la Société MAB pour un montant de 486€ HT soit 583.20€ TTC avec une précision que des ajustements seront possible car il n'est pas simple actuellement de définir exactement le temps passé pour ce travail ainsi que le matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de la société MAB pour un montant de 486€ HT soit 583.20€ TTC en précisant que le devis pourra subir un ajustement sur le montant suite aux travaux effectivement réalisés
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

---

#### **DCM2025-93 : Décision modificative n°1 – Budget lotissement des Marronniers (60005)**

Monsieur le Maire informe que des écritures de fin d'année concernant le budget lotissement des Marronniers nécessite de prendre une décision modificative afin de rembourser l'avance au budget principal.

Il est souhaitable de réajuster le budget principal sur certains articles et qu'il est nécessaire de voter la modification suivante :

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

*Chapitre 16*

**16878** : Etat et établissements nationaux : 3 009€

*Chapitre 040*

**3355** : travaux : - 3 009€

**Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

*Chapitre 60*

**605** : Achats de matériel, équipement travaux : - 3 009€

**Recettes :**

*Chapitre 042*

**7133** : Variation des en-cours de production de biens : - 3 009€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** la décision modificative n°1 ci-dessus mentionnée.

---

**DCM2025-94 : Décision modificative n°4 - Budget Principal (60000)**

Monsieur le Maire informe que suite à la décision modificative n°1 du lotissement des Marronniers, il convient de prendre une décision modificative concernant le remboursement de l'avance.

Il est souhaitable de réajuster le budget principal sur certains articles et qu'il est nécessaire de voter la modification suivante :

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

*Chapitre 23*

**231** : Immobilisations corporelles en cours : 3 009€

**Recettes :**

*Chapitre 27*

**27638** : Autres établissements publics : 3 009€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** la décision modificative n°4 ci-dessus mentionnée.

---

**Point sur l'avancé du dossier « placette »**

Monsieur le Maire a contacté Monsieur WATTEBLED, le mardi 9 décembre dernier, pour savoir s'il avait eu connaissance de la proposition de l'acte concernant l'échange entre lui et la commune (terrain de la placette et le garage). Il voit cela auprès de son notaire. Date à définir avec le notaire.

---

**Questions diverses**

- ⇒ Prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 22 janvier 2026 et jeudi 19 février 2026.
- ⇒ Prévoir commission « finances » semaine 7 (entre le 9 et 13 février 2026).
- ⇒ Arbre des naissances le samedi 13 décembre à 15h00 : 5 familles sur 6 se sont déplacées.
- ⇒ Intervention travaux église : Entreprise COUGEON les 19,20 et 21 janvier 2026.
- ⇒ Vœux communautaires : mardi 13 janvier – salle du Murier à Craon
- ⇒ Photocopieur école : prévoir passage avec un élu.
- ⇒ Ménage école : affaire à suivre.
- ⇒ Repas des ainés : garder le musicien et très bonne ambiance.
- ⇒ Dates des élections municipales 2026 : 15 et 22 mars
- ⇒ Prévoir treillis et plantations avant la pose du columbarium.
- ⇒ Périscolaire : prévoir personnel supplémentaire pour le matin et temps du midi.
- ⇒ Proposition de formation « Premiers Secours Citoyen » : dates proposées : soit 24 janvier, ou 7 février ou 28 février 2026 – groupe de 10 personnes.
- ⇒ Prévoir une poubelle au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 38

**Prochaine réunion du conseil municipal le 22 janvier 2026**